



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 18 octobre 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur la révision allégée « Nesles 2 » de la commune de Parmain

La commune de Parmain a arrêté sa révision allégée « Nesles 2 » par délibération du conseil municipal le 9 octobre 2018. Cette révision allégée a été présentée pour avis à la CDPENAF le 18 octobre 2018.

La commission s'est prononcée sur le déclassement des 7 000m² de l'EBC en vue du son changement de destination.

La CDPENAF a émis un avis **FAVORABLE** sous réserve :

- d'intégrer la remarque sur la préservation de la lisière de 50 mètres du massif présent après le cimetière en changeant l'implantation des constructions individuelles prévues dans l'OAP,
- de ne pas reboiser physiquement la compensation sur une terre agricole cultivée.

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD